le marin

La Scapêche arrêtera de chaluter des espèces de grands fonds d'ici à 2025

Publié le 29/03/2016 19:12 | Mis à jour le 29/03/2016 21:32

50 millions d'euros. C'est le montant de l'investissement consenti par Agromousquetaires, pôle agroalimentaire du groupement des Mousquetaires (Intermarché), pour mener à bien une transformation significative de la flotte de sa filière mer réunie sous le pavillon de la Scapêche.

Baptisé plan « pêche durable 2025 », ce programme décennal *annoncé le 29 mars* affiche comme ligne directrice l'abandon progressif du chalutage en eaux profondes. **« Le consommateur est de plus en plus sensible à une consommation responsable »**, justifie Didier Duhaupand, président d'Agromousquetaires.

De fait, la Scapêche s'oriente depuis plusieurs années dans une limitation de son empreinte au chalut et une diversification de son activité, à travers notamment un engagement accru dans des exploitations plus sélectives de type bolinche, casier et palangre. En 2015, les espèces de grands fonds représentaient ainsi 16 % du total de ses captures, contre 41 % en 2005. Il y a un mois à peine, l'armement lorientais a racheté en pleine propriété le bolincheur concarnois **Jimhoran**.

Des moyens renouvelés

Comptant encore 14 chalutiers dont sept hauturiers parmi ses 22 navires, la Scapêche entend ainsi définitivement délaisser le sabre, le grenadier de roche et la lingue bleue, d'ici dix ans. Elle abandonne la démarche de certification MSC de ces espèces. Elle compensera en ciblant davantage des espèces comme le lieu noir, l'églefin, le cabillaud, la lotte ou encore le merlu, pour lesquelles, souligne-t-elle, il lui faut plus de quotas.

Dans cette perspective, des moyens renouvelés devraient être mis en œuvre, comme en témoignent la création l'an dernier de la Scopale qui prévoit de construire trois nouveaux navires en copropriété avec des pêcheurs artisans, mais aussi la montée récente au capital de l'Armement bigouden de 10 % à 19,87 %.

L'association Bloom s'est aussitôt *félicitée de ce plan de progrès* qui, selon elle, a été **« élaboré en concertation avec Bloom via le cabinet de développement durable Synergence (désormais Deloitte développement durable) »**.